

## Conseil Communautaire du 30 septembre 2021 Authume

### **NOTICE N° 04 : ELECTION COMPLEMENTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**M. le Président** : La loi est un peu rigide, mais même si Jean-Baptiste GAGNOUX a été élu dans les conditions que vous connaissez, nous devons réélire un membre du Bureau, puisqu'il a démissionné de sa position de vice-président. Pour reprendre un poste au Bureau à égalité, il faut revoter. Je propose donc d'ouvrir ce poste aux membres du Bureau. J'ai reçu la candidature de Jean-Baptiste GAGNOUX. **Pour la forme, je vous demande si d'autres candidats veulent se présenter.**

*S'adressant à Céline LABOUROT.* Est-ce pour une intervention ou pour proposer votre candidature ?

**Mme LABOUROT** : Je souhaiterais d'abord intervenir. Vous avez précisé que vous souhaitiez ouvrir un peu plus à tous les secteurs dans un deuxième temps, à partir de janvier prochain. J'ai entendu parler des communes d'Abergement-la-Ronce, de Choisey et de Romange. Je voudrais simplement signaler que le secteur sud n'est absolument pas représenté au Bureau, contrairement aux autres secteurs. En effet, vous avez :

- le secteur nord représenté par 3 membres ;
- le secteur est représenté par 3 membres, plus un membre en janvier, soit 4 si cela passe au vote ;
- le secteur centre-ouest représenté par un membre ;
- le secteur ouest représenté par 5 membres, plus un membre, soit 6 si le vote passe en janvier ;
- le secteur Centre représenté par 7 personnes, plus un membre, soit 8 si le vote passe en janvier.

Pour l'instant, le secteur sud n'est représenté par aucun membre. Si vous voulez une représentativité sur le territoire, pourquoi le secteur sud n'est-il pas représenté ?

**M. le Président** : Nous en avons parlé. Je suis d'accord, mais simplement, en ce qui concerne mes propos de ce soir, ce sont des choses sur lesquelles les discussions ont un peu avancé aujourd'hui. Cependant, la création d'un poste au Bureau se fera en janvier, lorsque les nouveaux statuts seront adoptés. Je n'exclus donc rien, ce n'est pas limitatif. Je vous ai dit que le Bureau avait encore des capacités, notamment dans le cadre des nouveaux statuts, à étendre le nombre de ses membres. Évidemment, nous en avons parlé et cela fait partie des réflexions que nous devons mener dans les trois prochains mois.

**Mme LABOUROT** : Comme je n'avais pas entendu citer la commune de Parcey, que nous en avons discuté et que je me proposais...

**M. le Président** : Oui, mais les choses n'ont pas encore été tranchées. Comme je vous l'ai dit, je ne peux pas ouvrir juridiquement le Bureau avant le mois de janvier. Nous aurons donc le temps d'en reparler. Cela étant, je connais la problématique, je vous en ai fait part, je suis sensible à cet argument et je vais essayer de trouver une solution. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je reviens aux problématiques. Y a-t-il ce soir d'autres candidats pour ce poste au Bureau, poste auquel je propose la désignation de Jean-Baptiste GAGNOUX ?

**Mme LABOUROT** : Dans ma logique, je suis candidate.

**M. le Président** : Si vous le souhaitez. Vous avez la liberté d'être candidate. S'agissant de l'élection d'un membre du Bureau, il faut procéder à un vote à bulletin secret uninominal à la majorité absolue des suffrages exprimés. Je dois désigner un secrétaire et deux assesseurs. Je vous propose Séverine CALINON comme secrétaire, étant elle-même secrétaire de séance. Quant aux deux assesseurs, selon l'usage, sont proposés le plus ancien conseiller et le plus jeune. Il s'agit en l'occurrence de Jean-Pierre CUINET et d'Alexandre DOUZENEL, si ces deux conseillers veulent bien accepter ces postes d'assesseur. Vous avez des bulletins de vote. Vous choisissez un candidat, dont vous mettez le nom dans votre enveloppe.

Je vous rappelle les pouvoirs. Catherine NONNOTTE-BOUTON a le pouvoir de Patricia ANTOINE, moi-même celui de Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Jean-Pierre CUINET celui de Catherine DEMORTIER, Jean-Baptiste GAGNOUX celui de Daniel GERMOND, Maryline MIRAT celui de Justine GRUET, Frédérique DRAY celui de Nathalie JEANNET, Sylvette MARCHAND celui d'Isabelle MANGIN, Jean-Claude ROBERT celui de Micheline HENRY et Philippe JABOVISTE celui de Jean-Philippe LEFÈVRE.

**M. PRAT** : Certaines personnes sont déjà en train de voter alors que les noms ne sont pas inscrits. C'est incroyable !

**M. le Président** : S'agissant des candidats, vous avez le choix entre Jean-Baptiste GAGNOUX et Céline LABOUROT.

**M. PRAT** : Pourrait-on écrire le nom pour que nous ne l'écorchions pas ? Ce serait bien, merci.

**M. le Président** : Nous allons essayer, mais si vous faites une faute d'orthographe dans le nom, cela ne rejette pas le vote, sous réserve que ce soit bien explicite. Vous avez son nom en page 7 du projet de territoire. Comme vous le voyez, vous avez les noms.

*Il est procédé à l'élection d'un membre du Bureau à bulletin secret.*

**M. le Président** : Je vous invite à reprendre place. Je vais vous donner le résultat du vote. Nous avons 77 bulletins exprimés sur 77 votants, soit :

- 25 voix pour Céline LABOUROT ;
- 50 voix pour Jean-Baptiste GAGNOUX ;
- 1 bulletin nul ;
- 1 bulletin blanc.

Jean-Baptiste GAGNOUX est donc élu membre du Bureau.

*Jean-Baptiste GAGNOUX est désigné membre du Bureau Communautaire par 50 voix.*